

ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 23 JUIN 2021

Faire avancer l'égalité et les droits



FAIRE AVANCER L'ÉGALITÉ ET LES DROITS

La Ville de Lyon est fortement impliquée dans la lutte contre toutes formes de discrimination et œuvre à la promotion de l'égalité pour tous. Cela se traduit par de nombreuses subventions de soutien à des structures et associations œuvrant activement dans ce domaine.

Présentation du rapport sur « l'attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités », par Marie-Agnès Cabot, conseillère déléguée du 4^{ème} arrondissement aux solidarités, et les débats qui ont suivi, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 23 juin 2021.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 23 juin 2021](#)

Prochain Conseil d'arrondissement : 15 septembre 2021

→ [A suivre sur la chaîne Youtube de la mairie du 4^{ème}](#).

MARIE-AGNÈS CABOT, rapporteur :

Vous le savez, cela n'a échappé à personne, la Ville de Lyon est fortement impliquée dans la lutte contre toutes formes de discrimination et œuvre à la promotion de l'égalité pour tous. Cette délibération porte sur des subventions à des associations, certaines récentes, et d'autres implantées depuis longtemps sur notre territoire, autour de 3 thèmes :

→ L'accès aux droits, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations, les stéréotypes, préjugés et représentations, la promotion de la diversité ;

→ La promotion et l'amélioration des droits des femmes, l'égalité femmes-hommes, l'amélioration quotidienne de la vie des femmes, des couples et des familles ;

→ Une mobilisation aux côtés des personnes en situation de handicap pour créer les conditions favorables à une accessibilité, une inclusion urbaine et sociale réussie, un épanouissement en pleine autonomie.

Certaines associations sont concernées par cette subvention.

Pour le premier thème, la promotion de l'égalité femmes-hommes nous avons 16 associations dont notamment : le Centre d'Information Sur les Droits des Familles du Rhône, Filactions, Femmes Cinéma Egalités qui organise cette année sa 2^{ème} édition du festival qui valorise les femmes réalisatrices, Passerelles, Le Mas etc. Pardonnez-moi de ne pas toutes les nommer, nous avons 16 associations pour un montant de 106 000 €.

23 associations qui vont travailler pour la lutte contre les discriminations et les droits des citoyens, où l'on retrouve, le centre LGBTI, Regard Sud, la LDH, et aussi le CIMADE, et Terres d'Ancrage qui reçoit cette année sa première subvention. Il y a aussi l'Observatoire International des Prisons, la Fondation Armée du Salut etc. pour une subvention globale de 137 000 €.

3^{ème} axe, les associations centrées autour des handicaps et de l'accessibilité, au nombre de 24, comprenant l'ADAPI, une Souris Verte, sur notre territoire le Cercle Lyonnais des Sourds, entre autre, et là pour une somme de 85 200 €.

ANNE PELLET

Je voulais souligner que sur ce sujet difficile, l'égalité femmes-hommes, je suis contente de retrouver des associations qui font un boulot formidable, comme le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône), comme GAMS Rhône-Alpes (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles

féminines et des mariages forcés), dont on ne parle pas assez parce que les mutilations sexuelles sont graves et elles existent. Et puis d'autres associations que je vois passer qui sont vraiment intéressantes. Merci d'agir pour elles.

Rapport 4-21-2458-148

Objet : Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 328 200 euros – Exercice 2021

Rapporteur : MARIE-AGNÈS CABOT

Rapport adopté à l'unanimité.